

Demander conseil à un pro de santé pour les médicaments

Temps de lecture : 3 minutes Publié le 24 juin 2019 - Mis à jour le 18 octobre

Que ce soit pour des petits maux du quotidien ou parce qu'on a une maladie particulière, enceinte, on ne sait pas toujours quels médicaments on peut prendre. Certains, même vendus sans ordonnance, peuvent présenter un risque pour le bébé. Mieux vaut demander l'avis d'un professionnel de santé.

Quelles précautions prendre avant la grossesse ?

Dès le projet de grossesse, il est conseillé de faire un point sur les médicaments que l'on prend. Consulter un professionnel de santé avant la grossesse permet de se préparer au mieux et de savoir quoi faire en toute sécurité. Cela concerne les deux futurs parents, car certains médicaments pris par le père peuvent avoir un effet sur les spermatozoïdes.

En cas de maladie chronique (asthme, diabète, épilepsie, problème de thyroïde...), il est important de faire un bilan de la maladie et il est parfois nécessaire d'adapter le traitement en vue de la future grossesse.

Quelles précautions prendre pendant la grossesse ?

Pas d'automédication

Pendant toute la grossesse, il est important de demander l'avis d'un médecin, d'une sage-femme, ou d'un pharmacien, avant de prendre un médicament. Cela concerne tous les médicaments, **même ceux vendus sans ordonnance** (contre les douleurs ou les rhumes...) et même ceux en pommade ou en spray. Même pour les produits à base de plantes, d'huiles essentielles et pour l'homéopathie, toujours bien signaler que l'on est enceinte.

Les anti-inflammatoires non stéroïdiens (**ibuprofène, aspirine...**) **ne doivent pas être utilisés** pendant la grossesse.

Pour soulager les petits maux de grossesse, tels que nausée, constipation ou encore mal de dos, un professionnel de santé peut aussi nous proposer des techniques non médicamenteuses.

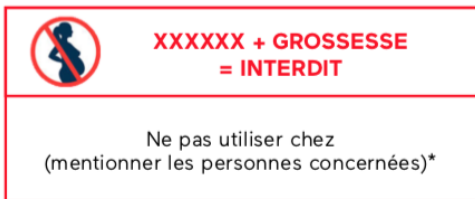
Informez les professionnels de santé de sa grossesse

Quels que soient les professionnels consultés (pharmacien, dentiste, kinésithérapeute, radiologue, etc.), c'est important de leur dire que l'on est enceinte, même si le soin n'a aucun lien avec la grossesse. Ils peuvent ainsi adapter la prise en charge et les traitements qu'ils seraient amenés à nous proposer. Par exemple, en cas de mal de dents le dentiste ne prescrira pas d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, mais il proposera une alternative.

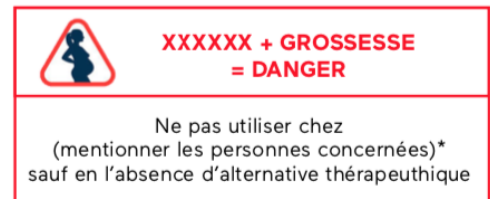
Même le médecin qui nous suit régulièrement peut l'oublier, on n'hésite pas à le lui rappeler, surtout au début, quand la grossesse n'est pas visible.

Le pictogramme de prévention pour les femmes enceintes

Lorsqu'un médicament peut présenter des risques s'il est pris pendant la grossesse, un pictogramme est présent sur sa boîte. Il y a deux niveaux de précaution : danger ou interdit.



OU



INTERDIT = Le médicament ne doit pas être utilisé

DANGER = Le médicament doit être utilisé s'il n'y a pas d'autre médicament disponible

Obtenir plus d'informations sur ces pictogrammes.

Que faire quand un traitement est indispensable pendant la grossesse ?

Il est parfois indispensable de prendre un traitement pendant la grossesse, pour sa santé ou pour celle de bébé. L'important est de **suivre la recommandation du professionnel de santé**, même si le médicament porte le pictogramme « femme enceinte ». En effet cela signifie que dans notre cas particulier, les bénéfices apportés par le traitement sont plus grands que les risques. Ne pas se traiter ou arrêter sans avis médical pourrait entraîner une aggravation de notre maladie. Cela pourrait être dangereux pour la santé de la maman comme pour celle du bébé.

Quelles précautions prendre quand on allaite ?

Les mêmes règles que pendant la grossesse s'appliquent lorsqu'on allaite :

- On ne prend pas de médicament sans avis médical, y compris ceux sans ordonnance. Certains médicaments sont compatibles avec l'allaitement, mais d'autres peuvent passer dans le lait et avoir des effets sur le bébé. Dans ce cas, il faut, avec le médecin ou la sage-femme, peser le pour et le contre entre les bienfaits de l'allaitement et le bénéfice du traitement.
- On demande toujours conseil à un professionnel de santé avant d'appliquer une crème ou une pommade sur le sein. En cas de douleurs ou de rougeur, mieux vaut consulter pour comprendre la cause et avoir un traitement bien adapté.
- On informe les professionnels de santé qui nous soignent qu'on allaite pour qu'ils adaptent les traitements.

Peut-on donner des médicaments à notre bébé ?

Même si cela part d'une bonne intention, on ne donne jamais de médicaments à bébé sans avis médical. Cela concerne aussi les médicaments sous forme de crèmes ou pommades, les remèdes à

base de plantes, d'huiles essentielles ou homéopathiques.

Source URL: <https://agir-pour-bebe.fr/demander-conseil-a-un-pro-de-sante-pour-les-medicaments>

